

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 170 du 24 juillet 2020

Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1 24 juillet 2020

Arrêté du Directeur de l'IUT Lyon 1 en date du 10 juillet 2020 portant délégations de signature

Arrêté n° DS 2020 – 133 portant délégation de signature au Vice-Président du Conseil d'Administration

Arrêté portant délégations de signature

LE DIRECTEUR DE L'IUT LYON 1,

Vu le Code de l'Éducation (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment l'article L.713-9

Vu les statuts de l'IUT LYON 1

Vu le Conseil IUT du 27 février 2017 proclamant les résultats de l'élection de **M. Christophe VITON** en qualité de Directeur de l'IUT Lyon 1 ;

Délégations pour les actes financiers

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de l'IUT LYON 1, **Sophie GALLAND** – Directrice Adjointe Responsable du site Bourg-en-Bresse, **Yorick ODIN** - Directeur Adjoint Responsable du site Villeurbanne Doua, **Michel MASSENZIO** – Directeur Adjoint Responsable du site Villeurbanne Gratte-Ciel, reçoivent délégation pour signer tous les actes nécessaires à la gestion financière de leur site respectif.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur de l'IUT LYON 1 et des Directeurs Adjointes Responsables des sites pour signer tous les actes nécessaires à la gestion financière de l'IUT, délégation est donnée à **Agnès ROBAT** – Directrice Administrative.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur de l'IUT LYON 1, des Directeurs Adjointes Responsables des sites, de la Directrice Administrative, les **chefs de département** suivants :

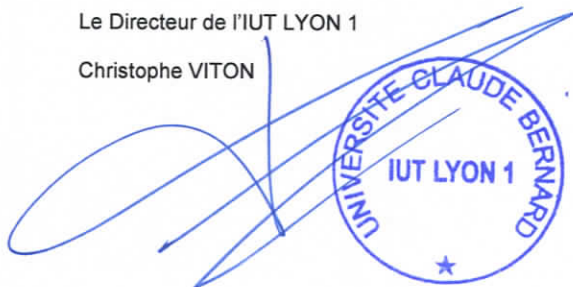
Nom :	Prénom :	Départements :	CF
LEROUX	Stéphane	Informatique (site Villeurbanne Doua)	971F1090
COSSON	Xavier	Génie Chimique – Génie des Procédés	971F1030
DIDIER	Jérôme	Génie Thermique et Énergie	971F1060
JACQUELIN	Eric	Génie Civil – Construction Durable	971F1050
SARI	Ali	Génie Electrique et Informatique Industrielle	971F1110
EFFANTIN DIT TOUSSAINT	Brice	Informatique (site Bourg-en-Bresse)	971F1080
HENRY	Sébastien	Génie Mécanique et Productique	971F1100
GHARSALLAOUI	Adem	Génie Biologique (site Bourg-en-Bresse)	971F1010
COHEN	Véronique	Gestion des Entreprises et des Administrations	971F1070
SAY	Ludovic	Génie Biologique (site Villeurbanne Doua)	971F1020
VENET	Pascal	Génie Industriel et Maintenance	971F1130
SIGAUD	Monique	Chimie	971F1040
GRIFFON	Juliette	Techniques de Commercialisation	971F1120
MARATIER	Julien	Techniques de Commercialisation – Orientation Systèmes Industriels	971F1140

reçoivent délégation pour passer des commandes d'un montant inférieur à 10 000 € en investissement et d'un montant inférieur à 5 000 € en fonctionnement pour les CF dont ils ont la responsabilité.

Villeurbanne, le 10 juillet 2020

Le Directeur de l'IUT LYON 1

Christophe VITON



SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Arrêté n° DS 2020 - 133 portant délégation de signature au Vice-Président du Conseil d'Administration

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE,

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953-2 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 1 ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes n° 2020-02 du 2 mars 2020 portant désignation d'un administrateur provisoire à l'université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu la nécessité d'assurer la continuité de service pendant la période d'administration provisoire ;

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur provisoire, délégation de signature est donnée à M. Didier REVEL, vice-président du CA, aux fins de signer :

1. Les actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux nécessaires à la gestion administrative et financière de l'établissement, les contrats et conventions concourant aux mêmes fins,
2. Tous les actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature relatifs à la formation initiale et continue et à la vie universitaire, notamment ceux liés à l'inscription, à la césure, aux stages et à la délivrance d'un diplôme,
3. Les mémoires, conclusions, dires devant les juridictions administratives et civiles et des décisions relatives à l'engagement en justice de l'établissement ainsi que les pouvoirs de représentation devant toute autorité,
4. Les contrats et conventions de coopération internationale,
5. Les décisions et accords relatifs au portefeuille de titres de propriété intellectuelle de l'Université.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront fin le 1^{er} août 2020.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à M. le Recteur, chancelier des universités.

Villeurbanne, le 21 juillet 2020

L'administrateur provisoire

Frédéric FLEURY



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER